



*Bourganeuf
Royère de Vassivière*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2010/06/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 16 JUIN 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

11

11

09

DATE DE LA CONVOCATION

8 juin 2010

L'an deux mille dix, le 16 juin, à dix huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, bureaux du SIVOM de Bourganeuf – Royère, sur la convocation en date du 08 juin 2010, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la délibération n° 2008/04/01 du 15 avril 2008 fixant le nombre de vice-président

Au vu de la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil communautaire au bureau

ETAIENT PRESENTS :

**MM JOUHAUD, MEUNIER, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, RABETEAU, MICHAUD, PATEYRON JL,
Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET**

Excusés : Mmes

MM LABORDE, CALOMINE

OBJET : Conception et la réalisation de guides de découverte associés à des plots numérotés pour le sentier du bois des bœufs – plan de financement et demande d'aide Leader GAL SOCLE

Vu la délibération du 15 juillet 2009 n°2099/07/14 portant délégation du Conseil communautaire au bureau pour autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté de communes et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.

Vu la délibération relative aux budgets primitifs du 25 mars 2010 par laquelle le conseil communautaire a notamment affecté les crédits nécessaires à la réalisation d'un guide de découverte associé à des plots numérotés pour le sentier du bois des boeufs

Le Président rappelle qu'au titre de la compétence « aménagement de chemins de randonnée intercommunaux », la Communauté de communes a en charge la création, l'équipement et l'entretien du sentier du bois des bœufs (communes de Bourganeuf et de Faux-Mazuras).

L'objectif de réaliser un guide de découverte associé à des plots numérotés pour le sentier du bois des bœufs est de mieux valoriser les intérêts historiques, culturels et naturels des différents lieux appréhendés tout au long du sentier et ainsi de donner un caractère pédagogique au circuit. Il s'agit également de distinguer ce sentier d'intérêt communautaire des autres sentiers de petite randonnée « classique ».

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de valorisation du patrimoine et de développement du tourisme vert sur le territoire. Ce sentier fait partie du réseau de randonnées thématiques ou d'itinérance en cours de création par la Communauté de communes.

Il comprend :

- La conception et l'impression d'un guide de découverte d'un montant estimatif de **1510 € HT**
Ce guide de format A5 comprendra 20 pages qui valoriseront les thématiques suivantes à travers les différents éléments du patrimoine rencontrés sur le parcours : l'histoire liée à la cité médiévale de Bourganeuf, les particularités naturelles de la rivière de la Mourne, l'histoire des ruines de moulins et d'anciennes usines présents en bordure de la Mourne, les caractéristiques du bois des bœufs et de la forêt domaniale de Faux-Mazurras, l'intérêt géologique, paysager et légendaire des roches de Mazuras et la singularité du patrimoine religieux situé à Petit Mazuras. Il sera imprimé en 500 exemplaires
- La conception, la réalisation et la pose de 12 plots numérotés d'un montant estimatif de **2113,44 € HT**. Ces plots carrés en bois seront répartis sur l'ensemble du circuit pour permettre d'identifier les points d'intérêt sur lesquels s'arrêter. 5 des plots de ce sentier sont communs avec ceux du GR de Pays des cascades, landes et tourbières, ils serviront donc pour les deux projets de valorisation.

Des financements peuvent être sollicités au titre de l'axe 3 - Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rural du programme LEADER du GAL SOCLE.

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à hauteur de 3623,44 € HT.

L'ensemble du projet étant éligible, le Président propose donc de solliciter le GAL SOCLE pour l'attribution d'une aide d'un montant de **1992,89 € HT** soit 55 % du montant total du projet.

Le plan de financement est donc le suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
- Conception et impression d'un guide de découverte : 1510 € .	Financement LEADER SOCLE (55 %) 1992,89 €
- Fourniture et pose de plots numérotés : 2113,44 €	Communauté de communes (45%) 1630,55 €
TOTAL DES DEPENSES : 3623,44 €	TOTAL DES RECETTES : 3623,44 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté dans la présente délibération
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès du GAL SOCLE
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires pour la conception et réalisation d'un guide de découverte associé à des plots numérotés pour le sentier du bois des boeufs
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 18 juin 2010
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD